



FONDATION BCV DEUXIÈME PILIER

Prévoyance professionnelle des PME



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER

La Fondation BCV deuxième pilier est une institution de prévoyance active sur le marché romand.

Au bénéfice de près de 40 ans d'expérience dans le secteur de la prévoyance professionnelle, nous mettons à votre disposition notre savoir-faire pour vous proposer les solutions les plus adaptées à vos besoins.

L'efficacité de l'approche globale appliquée par la Fondation BCV deuxième pilier vous offre les avantages suivants:

Simplification des tâches administratives

Réduction des interventions de l'employeur au strict minimum.

Personnalisation des solutions

Nous pouvons vous proposer plusieurs solutions couvrant la quasi-totalité des plans de prévoyance existants:

- plan minimum LPP
- plans surobligatoires avec fortes prestations de risque
- plans surobligatoires avec fortes composantes d'épargne

Pour votre entreprise, nous pouvons également créer des plans sur mesure.

Performance à long terme

La recherche permanente de la meilleure performance financière nous permet d'envisager des taux de rémunération avantageux à long terme tout en préservant la pérennité de la Fondation.

Proximité

Idéalement située au centre de la Suisse romande où un gestionnaire sera dédié à votre entreprise, la Fondation compte plus de 70 professionnels du domaine de la prévoyance (gestionnaires, commerciaux, actuaires, comptables et fiscalistes), des placements ainsi que des spécialistes en planification financière et successorale. Ils sont à votre service pour optimiser la gestion de votre prévoyance professionnelle.



Francis Bouvier



Marc Plocek



Hervé Leresche



Emmanuel Cabrita



Philippe Brizzi

Simplifiez-vous la prévoyance!

Chaque entreprise choisit les taux d'épargne qui seront appliqués aux salaires assurés. Les coûts pour les risques assurés et les frais sont naturellement précisés en fonction des plans choisis et connus à l'avance en toute transparence.

Conscients de la complexité d'application du système, nous vous proposons un taux de risque unique quel que soit l'âge de l'assuré.

Soutien aux assurés

La prévoyance professionnelle a subi de fortes mutations ces dernières années. Grâce au regroupement de l'ensemble des compétences au sein d'une même entité, nous pouvons répondre non seulement aux questions liées à la gestion courante, mais également à des questions individuelles plus spécifiques relatives à la fiscalité, à la planification financière ou au domaine successoral.

Soutien aux entreprises

Si des développements spécifiques sont souhaités par votre entreprise en matière de prévoyance professionnelle, nos actuaires vous permettent d'anticiper tout changement de cadre de prévoyance.

Spécialisés également dans la gestion des caisses autonomes, nous sommes en mesure de créer et d'assurer le suivi complet de votre propre caisse de pensions.

De plus, en collaboration avec vos Ressources humaines, nous vous proposons des présentations personnalisées pour l'ensemble de vos employés sur le système de prévoyance: AVS, 2^e pilier adapté à votre situation et 3^e pilier. Nous pouvons également aborder toutes les questions spécifiques de la prévoyance (encouragement à la propriété du logement, départ à l'étranger, frontaliers, etc.).

Rejoignez-nous!

Appelez nos spécialistes en prévoyance professionnelle au 021 212 27 86.

Nous pourrions définir ensemble une solution de prévoyance professionnelle adaptée à vos besoins.

info@lpp-bcv.ch



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER

www.lpp-bcv.ch

Informations juridiques importantes

Les informations et opinions contenues dans ce document ont été obtenues de sources dignes de foi à la date de la publication. Elles n'engagent pas la responsabilité de la BCV et des entités juridiques appartenant au Groupe BCV et sont susceptibles de modifications. Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue pas un appel d'offre, une offre d'achat ou de vente, une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers ou une recommandation personnalisée d'investissement. Le contenu de ce document a pu être utilisé par le Groupe BCV avant sa communication. Ce document ne concerne que les personnes physiques et morales soumises aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle suisse et il n'est pas destiné à une diffusion hors de Suisse. La Fondation BCV deuxième pilier est une fondation de prévoyance au sens du droit suisse. Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.